

Grille de sélection – IPAGE élevage

Le seuil minimal de sélection est de 20 points.

Critères de sélection	Caractéristiques	Nombre de points
Jeune agriculteur / Nouvel Agriculteur	Présence d'au moins un jeune agriculteur ou nouveau agriculteur au sens de l'appel à projets au sein de la structure porteuse du projet. <i>Critère non applicable aux établissements de développement, d'enseignement ou de recherche qui détiennent une exploitation agricole</i> <i>Pour les CUMA, le critère est rempli dès lors qu'au moins un adhérent le vérifie</i>	15
Zone de montagne	Le siège du porteur est situé sur une commune en zone de montagne	15
Clarification du besoin	Le besoin d'investissement a été identifié suite à la réalisation d'un diagnostic d'exploitation mis en œuvre par un organisme tiers	5
Valorisation des systèmes à l'herbe	Au moins 70% de la Superficie Fourragère Principale en herbe <i>Critère non applicable aux CUMA</i>	15
SIQO / Cahier des charges régional	Le porteur est engagé dans un SIQO hors AB (AOP, AOC, IGP, STG, Label Rouge) <i>Pour les CUMA, le critère est rempli dès lors qu'au moins un adhérent le vérifie</i>	5
Performances économiques	Le projet est en lien avec le développement ou la pérennisation d'une filière d'élevage	10
	Le projet est en lien avec une filière d'élevage minoritaire (toutes filières hors bovins)	5
	L'activité d'élevage représente au moins 30% du chiffre d'affaires de l'exploitation ou le projet concerne la création d'un atelier d'élevage <i>Critère non applicable aux CUMA</i>	5
	La structure porteuse est intégrée dans une CUMA <i>Critère non applicable aux CUMA</i>	5
	Le porteur est une CUMA <i>Critère applicable uniquement aux CUMA</i>	10
Performances sociales	Le projet concerne l'ergonomie, la sécurité et la qualité de travail des exploitants	10
	Une création d'emploi est prévue au sein de la structure porteuse du projet hors installation JA	5
	Le projet a un impact positif sur l'amélioration du bien-être animal	5
Performances environnementales	Le porteur est engagé en AB ou en conversion AB <i>Pour les CUMA, le critère est rempli dès lors qu'au moins un adhérent le vérifie</i>	10
	Le porteur est engagé dans une MAEC système ou transition, dans le Label Bas Carbone ou dans le label HVE <i>Critère non applicable aux CUMA</i>	5
	Le projet permet de limiter l'impact sur l'environnement ou vise à s'adapter au changement climatique	5
	Le porteur a recours à des énergies renouvelables (éolien, solaire, géothermie, méthanisation...) ou utilise des bio-matériaux pour le projet (construction, isolation...)	5